

FPI
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 301 000 Euros
Siège social : 14 Rue de Gascogne
31300 TOULOUSE
RCS DE TOULOUSE 752 021 568

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 05/08/2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le cinq aout,
à quatorze heures,

Sont présents :

- **Monsieur François PELISSON** possédant l'usufruit de 30 100 parts sociales,
- **Monsieur Abel PELISSON**, possédant la nue-propriété de 15 050 parts sociales,
- **Monsieur Andrea PELISSON**, possédant la nue-propriété de 15 050 parts sociales,

associés de la société **FPI**, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur François PELISSON, préside la séance en qualité de gérant.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Les associés nue propriétaires participent aux discussions mais ne participent pas aux votes.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence ;
- Augmentation de capital par incorporation du poste « autres réserves ».
- Les modifications corrélatives des statuts.
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

AF AF *F-P*

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation de capital par incorporation du poste « autres réserves ».
- Les modifications corrélatives des statuts.
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président ouvre la discussion. Les nue propriétaires posent de nombreuses questions sur la gestion, et s'accordent sur les réponses données par l'usufruitier.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance décide d'augmenter le capital de 199 000 euros par incorporation du poste « autres réserves », pour le passer à 500 000 euros.

En conséquence, le capital social est fixé à la somme de CINQ CENT MILLE EUROS (500 000€). Il est divisé en 50 000 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées de leur valeur nominale.

En conséquence de cette augmentation, la nouvelle répartition du capital social est la suivante :

- Monsieur François PELISSON, détenteur de 50 000 parts sociales en usufruit numérotées de 1 à 50 000.
Ci 50 000 parts en usufruit
- A Monsieur Abel PELISSON, à concurrence de 25 000 parts sociales en nue-propriété numéroté de 1 à 25 000.
Ci 25 000 parts en nu propriétaire
- A Monsieur Andrea PELISSON, à concurrence de 25 000 parts sociales en nue-propriété numéroté de 25 000 à 50 000.
Ci 25 000 parts en nu propriétaire

L'assemblée Générale accepte de modifier l'article 7 des statuts selon les termes de la présente résolution afin qu'y figure le nouveau capital social.

La suite de l'article 7 demeure inchangée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fi
Ar Ar

DEUXIEME RESOLUTION

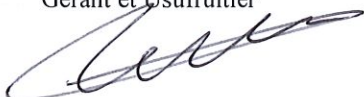
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

M. François PELISSON
Gérant et Usufruitier



M. Andrea PELISSON
Nu-propriétaire

ANDREA PELISSON

M. Abel PELISSON
Nu-propriétaire

ABEL PELISSON